



A Montreuil, le 20 février 2024

Chères et chers collègues,

L'intersyndicale des orthophonistes salariés et des étudiants en orthophonie (FNEO) s'est réunie le vendredi 2 février 2024 afin de réfléchir aux questions qui ont émergé lors de nos échanges avec le Ministère de la Santé et de la Prévention.

Voici les questions recensées et les réponses que nous avons tenté d'y apporter :

> STATUT ET ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Nous sommes soucieux du projet de loi évoqué quant à la nouvelle rémunération des fonctionnaires "Rémunération au mérite, mobilité et parcours" présentée par le Ministère de la Fonction Publique.

Nous avons également pris connaissance du projet de Convention Collective Unique Étendue (CCUE) en médico-social, où les futures grilles de salaire seraient aussi construites à l'identique sur des critères individuels.

Actuellement, nos salaires sont dépendants de deux facteurs essentiels et objectifs : le diplôme et l'ancienneté. Le diplôme est national, l'ancienneté correspond à la prise en compte de l'expérience. Les grilles de salaire sont structurées autour de ces deux repères.

Ces nouveaux textes s'opposent à ces critères de rémunération au profit de notions individuelles.

Ces textes prévoiraient par exemple :

- De valoriser la formation professionnelle, or les accès à la formation continue sont insuffisants et inégalitaires.
- De s'appuyer sur l'évaluation annuelle qui porte sur des critères pseudo objectifs, mais qui dépendent d'un supérieur hiérarchique, donc dans un rapport de personne à personne.
- De valoriser le tutorat (accueil de stagiaires).
- De participer à des groupes de travail institutionnel. Or, certaines structures ne le permettent pas.

Nous sommes **contre l'individualisation du traitement salarial** par l'évaluation annuelle et le salaire au mérite : la vraie augmentation doit être celle du **point d'indice**, qui bénéficiera à tout le monde.

Notre profession doit suivre une grille salariale unique, avec une vraie progression de carrière, en supprimant la distinction entre classe normale et classe supérieure et en considérant l'ancienneté dans le métier comme seule variable affectant le salaire.

Nous réaffirmons le caractère unique de notre diplôme, le Certificat de Capacité d'Orthophoniste.

Notre revendication première reste celle des **salaires : nous attendons des grilles de niveau bac+5**, quel que soit le secteur d'exercice.

> LES PRIMES

Le Ministère a également questionné l'intégration des primes dans le salaire brut de base. L'Intersyndicale a réaffirmé qu'une intégration des primes, qui est une revendication de longue date, dans le salaire est impérative afin qu'elles puissent compter dans le calcul de la retraite. Cependant, ces nouveaux textes nous font craindre le pire. En effet, si l'objectif était d'abandonner à terme les grilles salariales, les salaires deviendraient de plus en plus dépendants de facteurs très variables, donnant une place prépondérante aux primes individuelles.

De plus, le projet de loi du Ministère de la Fonction Publique prévoit également une modification du calcul de la retraite qui ne se ferait plus sur les 6 derniers mois mais sur les 25 meilleures années, ceci afin de « faciliter » le rapprochement du Public avec le Privé, ce à quoi nous sommes opposés.

> FORMATION INITIALE : ENSEIGNEMENT ET STAGES

Pour œuvrer en faveur de la formation initiale, pour le maintien d'une formation spécifique et de qualité, et afin de contrer la pénurie d'orthophonistes enseignants, nous dénonçons les **conditions salariales des orthophonistes enseignants** dans les Centres de Formation Universitaires en Orthophonie et demandons à améliorer leur statut d'enseignants vacataires ainsi que leur rémunération.

Nous revendiquons un encadrement du mémoire de fin d'études rémunéré.

Nous rappelons aussi l'importance de la formation clinique pour les futurs professionnels et revendiquons de réserver un **temps dédié pour cette mission d'accueil de stagiaires, s'inscrivant dans un temps FIR** (formation-information-recherche).

De plus, les revendications légitimes des étudiants à recevoir une **indemnité de frais de stage** pour leurs déplacements doivent être enfin concrétisées avec un financement de toutes les Agences Régionales de Santé et des régions, ce qui favorisera l'accès à tous les terrains de stage sur le territoire français.

L'Intersyndicale des Orthophonistes salariés renouvelle sa demande de rendez-vous au Ministère du Travail de la Santé et des Solidarités, qui s'était engagé à la recevoir début 2024, en lien avec les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et de la Fonction Publique, et reste dans l'attente de réponses.